

DECISION IRSN N°337

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN),

- Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,
- Vu le décret du 21 avril 2021 portant renouvellement des fonctions du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – M. NIEL (Jean-Christophe),
- Vu la note d'organisation IRSN N°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

Décide :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Luc SOLIER**, ingénieur étude et recherche en physique des rayonnements, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), tout acte ou document nécessaires à l'exercice de l'activité d'exploitant d'aéronefs circulant sans équipage à bord, à la préparation et à la réalisation des vols des aéronefs télé pilotés et des prises de vues réalisées avec ces derniers, par le service des transferts atmosphériques et aquatiques des radionucléides (PSE-ENV/STAAR) de l'IRSN.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 7 novembre 2024

Le Directeur général de l'IRSN
Jean-Christophe NIEL